

Document disponible sur le site
de l'Observatoire :

<http://www.uqo.ca/observer>

**LA GESTION COLLECTIVE DE L'OFFRE DANS
LES PRODUCTIONS À RISQUE ET SON
TOURNANT AU QUÉBEC :**
ETUDE EXPLORATOIRE

par

Nuah M. MAKUNGU M.

Auteurs:

Nuah M. MAKUNGU M., est détenteur d'un doctorat en Sciences sociales, sociologie de l'Université Paris I en Sorbonne (France), d'un diplôme d'études approfondies de sociologie du développement et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de développement agricole de la même université. Il est chercheur à la Chaire de Recherche du Canada en Développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ses domaines de recherche sont la sociologie du développement et de la coopération, le développement agricole et la sociologie urbaine.

Publication de l'Alliance de recherche
sociale et développement des collectivités
recherche du Canada en développement
(CRDC)



Université-Communauté / Innovation
(ARUC-ISDC) et de la Chaire de
des collectivités

Série : Recherches, numéro 16

ISBN : 978-2-89251-344-8

Résumé : *Comme l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a pris l'initiative de libéraliser l'agriculture, celle-ci a entamé un processus irréversible de changement lié à la mondialisation de l'agriculture et l'ouverture de marché, dominé par la logique financière. En faisant valoir l'intérêt général, les coopérateurs fermiers québécois, le GO5 et le syndicat agricole (l'Union des producteurs agricoles) tentent de défendre la gestion collective de l'offre des productions à risques, en mettant en avant la spécificité agricole afin d'assurer la souveraineté alimentaire du Québec.*

Mots-clés : Agriculture – gestion de l'offre – souveraineté alimentaire – intercoopération - OMC- UPA - Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Position du problème	1
2. Contexte et portrait de l'industrie agricole au Québec	3
3. Conditions d'émergence de la gestion collective de l'offre agricole au Québec	4
4. Nouveau contexte de mondialisation et OMC	5
5. Institutionnalisation, évolution historique et partenariats du syndicalisme agricole	6
6. Retombées	7
7. Défis actuels et stratégies des acteurs	8
8. Perspectives d'avenir : les réponses des producteurs et des dirigeants des organisations québécoises à la crise agricole.	9
Bibliographie	12

LISTE DES ACRONYMES

ADA	Association des détaillants en alimentation du Québec
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois
CCB	Commission canadienne du blé
CCDA	Conseil canadien de la distribution alimentaire
CRFA	Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CTAC	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
IEDM	Institut économique de Montréal
MAÉ-MAÉ	Mouvement pour une agriculture équitable
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
OMC :	Organisation mondiale du commerce
PMA	Pays moins avancés
UCC	Union catholique des cultivateurs
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	Union des producteurs agricoles développement international

INTRODUCTION

« La souveraineté alimentaire désigne LE DROIT de populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers » (*Via Campesina*, 2003). Selon ce mouvement paysan international, le concept de souveraineté alimentaire renvoie à la priorité donnée à la production locale pour nourrir la population. La souveraineté ne s'oppose pas aux échanges mais à la priorité donnée aux exportations. Cette étude sur la gestion de l'offre au Québec analyse les enjeux et les conséquences possibles de la libéralisation du secteur agricole et les stratégies des acteurs face à cette menace de déstabilisation sociale, économique et environnementale qui pèse sur l'agriculture familiale. Aussi, au Québec, l'Union des producteurs agricoles (UPA) tient-elle à défendre la gestion de l'offre. Dans le monde, les politiques néolibérales, appliquées à l'agriculture, risquent de contraindre des centaines de milliers des producteurs à abandonner leur métier et à émigrer. Dans cette dynamique de changement, se renforcent la coopération entre producteurs pour restaurer socialement leur métier à la suite d'un diagnostic de « nation en péril » (Lévesque, 1990-1991) et la nécessaire l'intercoopération (ou réseautage) entre des entreprises de secteurs différents, qui ont un intérêt commun. Dans les mutations en cours, il se développe ainsi des participations partenariales et des attentes à gérer des environnements naturels et sociaux pour améliorer la qualité de vie (Desroche, 1990-1991 : 16-17). Comment la gestion de l'offre, la forme la plus avancée des systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles, s'applique-t-elle au Québec ? Quels sont les enjeux, les stratégies des acteurs et les conséquences possibles de la libéralisation du secteur agricole ?

Notre hypothèse de recherche est que la souveraineté alimentaire du Québec dépend du maintien de la gestion de l'offre, un modèle réussi qui assure le respect des droits économiques et sociaux des agriculteurs (ou cultivateurs), dont celui de revenus décents.

Nous examinerons notamment la position du problème, le contexte, les conditions d'émergence de la gestion de l'offre collective au Québec, l'institutionnalisation et les partenariats (mode de gestion démocratique), les résultats ou retombées au plan social, économique, environnemental, culturel, les défis actuels et stratégies nouvelles des acteurs, le nouveau contexte de mondialisation et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Cette étude repose essentiellement sur des données documentaires composées d'articles de la presse québécoise, de documents officiels, de documents trouvés sur les sites Internet du mouvement *Via Campesina*, de la coalition GO5, de la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, ainsi que de travaux universitaires qui traitent de la gestion de l'offre.

1. POSITION DU PROBLÈME

Libéraliser l'agriculture ? La question est à l'ordre du jour depuis 2001 au Québec et dans le monde. En fait, face à la crise des revenus paysans¹ du monde entier, l'Organisation mondiale du commerce (OMC²) veut libéraliser l'agriculture pour permettre au monde en développement de bénéficier de ses avantages comparatifs et de développer son industrie. Un accord sur l'agriculture vise à obtenir de meilleurs prix mondiaux, une diminution des subventions ainsi qu'un accès facile aux marchés.

En été 2003, lors d'une rencontre ministérielle de l'OMC, les dirigeants des regroupements des

¹ Cultivateurs ou agriculteurs selon le contexte.

² Cette organisation est un cadre de négociation où gouvernements des pays membres se rendent pour essayer de résoudre les différents et les problèmes commerciaux qui existent entre eux. La discussion constitue la première étape. Les sanctions prennent la forme d'une augmentation progressive des taxes sur des produits exportés. Les décisions se prennent par consensus.

5 productions³ sous gestion de l'offre⁴ et de l'UPA ont créé une coalition dénommée GO5 pour appuyer les négociateurs canadiens à ce sommet et défendre la gestion de l'offre (GO). Cette dernière regroupe un ensemble de mécanismes d'interventions sur les marchés, le plus souvent publics, destinés à maîtriser l'offre et la maintenir sous une certaine limite pour éviter la surproduction et les prix trop bas. Aujourd'hui, les négociations de l'OMC sur la libéralisation de l'agriculture sont dans l'impasse (Turcotte, 2006 : b4), le cycle de Doha (Qatar) ayant été suspendu en juillet 2006 (Turcotte, 2006 : b1), alors qu'elles devraient se terminer le 1^{er} janvier 2005, soit un retard de deux ans sur le calendrier initial. Il faudrait plusieurs mois pour relancer ces négociations⁵. Cela donne un répit à la gestion de l'offre au Québec et ailleurs au Canada. Plusieurs pays pourraient se tourner vers le modèle de la gestion de l'offre tel que pratiqué au Canada. Mais, au Québec, on oublie souvent, dans ce débat, de tenir compte que la gestion collective de l'offre, qui fait partie du local, est traversée par des intérêts multiples et divergents. Deux tendances s'affrontent sur cette question : les partisans de la gestion de l'offre et ceux de la libéralisation de l'agriculture.

Les partisans de la gestion de l'offre au Québec, l'UPA et son aile en développement international (UPA-DI), le GO5 et le mouvement pour une agriculture équitable (MAÉ-MAÉ) affirment que la gestion de l'offre est la clé de la souveraineté alimentaire au Québec et dans le monde entier. Chaque peuple a le droit légitime d'aspirer à la souveraineté alimentaire (Turcotte, 2006 : c1 ; MAÉ-MAÉ, 2006 : 12). Les partisans de la gestion de l'offre n'admettent pas une ouverture des frontières de tous les pays. Turcotte (2006 : c7) écrit que « Seuls les produits agricoles qui font l'objet d'une demande réelle des pays importateurs pourraient être internationalement commercialisés ».

Pour ces partisans de la gestion de l'offre, l'OMC devrait se limiter à veiller au respect des règles commerciales des pays importateurs. Ils

souhaitent le maintien des tarifs et des importations à leur niveau actuel et plaident en faveur d'une juste rémunération pour les producteurs agricoles à partir des revenus du marché. Comme, dans ce contexte de libéralisation de l'agriculture, la priorité est accordée à l'exportation, avant la production locale, et à des importations à bas prix, l'UPA et les dirigeants des productions sous gestion de l'offre pensent que les aliments de base ne peuvent pas être considérés comme des marchandises banales, négociables sur des marchés ordinaires. Dans cette logique de pure loi du marché, les visées sociales et économiques des partisans de la gestion de l'offre consistent à défendre les agriculteurs à faible revenu et à les aider à vendre leurs produits à un juste prix afin d'augmenter leurs revenus.

Les partisans de la libéralisation de l'agriculture, à l'instar de l'Institut économique de Montréal (IEDM) et de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA), remettent en question le système de gestion de l'offre. D'une part, ils pensent que ce secteur de l'économie perd de plus en plus d'importance (baisse du nombre d'agriculteurs), mais, il reçoit toujours beaucoup d'aides publiques qui permettent à des exploitations agricoles inefficaces de survivre (Muller, 2007 : 41). D'autre part, ils affirment que ce système nuit à ceux qui n'ont

³ Les produits considérés comme les plus sensibles par le Québec. Chaque production constitue une société coopérative.

⁴ Les produits considérés comme les plus sensibles par le Québec. Chaque production constitue une société coopérative.

⁵ Le cycle des négociations amorcé en 2001 est dans l'impasse. Le principal point d'achoppement est la question des subventions agricoles versées par les pays riches à leurs producteurs ; notamment, les États-unis, l'Union européenne, poussée par la France qui défend bec et ongles le principe de l'aide à ses agriculteurs. Par contre, les économies émergentes, Brésil, Chine et Inde en tête, se défendent d'ouvrir d'avantage leur marché aux produits et services des pays développés. <http://www.wto.org>

pas d'argent pour se procurer un quota. Pour eux, la gestion de l'offre est « la pire des distorsions dans le commerce international » (Turcotte, 2007 : c1). Ils demandent alors à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (CAAAQ⁶), mise en place par le décret du 26 juin 2006 du gouvernement du Québec, de libéraliser l'agriculture (Fortin, 2007 : 39) et de casser le monopole de l'UPA dans la gestion de l'offre. Quelle est la situation de l'agriculture québécoise ?

2. CONTEXTE ET PORTRAIT DE L'INDUSTRIE AGRICOLE AU QUÉBEC

Au Québec, la « révolution tranquille⁷ » des années 60 s'inscrivait dans un contexte international où les sociétés occidentales vivaient à l'heure des réformes sociales et politiques, de l'interventionnisme de l'Etat, du développement de l'Etat-providence. L'action de l'Etat était primordiale dans le développement économique et social. On investissait dans le capital humain (la formation de la main-d'œuvre) et dans la capacité de la population à consommer (Linteau et alii, 1989 : 421-432). Ce modèle de développement keynésien est aujourd'hui dans l'impasse au Québec, comme dans d'autres pays occidentaux et dans le Tiers-Monde. Dans ce contexte, les Québécois veulent améliorer leur qualité de vie.

Le recensement de l'agriculture du 16 mai 2006 a compté 30 675 fermes au Québec et 45 470 exploitants agricoles dont 26% étaient des femmes (Statistiques Canada, 2006). On constate une baisse de 4,6% du nombre des fermes agricoles et de 4,1% du nombre d'exploitants agricoles par rapport à 2001. L'exode rural s'est poursuivi durant cette période. La superficie moyenne des fermes au Québec a légèrement augmenté. Elle était de 279 acres⁸ en 2006 contre 263 en 2001. Elle a légèrement augmenté.

La totalité des terres cultivées étaient occupées par les cultures d'avoine, de foin ; des fruits, des légumes, du gazon et des produits de

pépinière. Le foin et d'autres grandes cultures étaient les produits biologiques importants cultivés au Québec. La croissance de la production végétale continuait.

En 2006, le lait et la viande de porc étaient considérés comme les grands axes de la production commercialisée. Le Québec dispose, au Canada, du plus grand nombre de vaches laitières (382.363 vaches laitières et de porcs (4.300.000) de toutes les provinces du Canada. On trouve, en outre, les productions de moutons et d'agneaux (306.808). Le Québec compte le plus grand nombre de brebis au Canada, soit 1881 509 (Statistiques Canada, 2006).

Le pays compte des fermes d'un revenu brut moyen de 100.000 de dollars, de grandes de 1.000.000 de dollars et plus, ainsi que des petites fermes de moins de 25.000 \$. Ces fermes produisent des fruits, des légumes, des cultures de serre, etc. Un bon nombre d'hommes et de femmes exercent une activité hors ferme.

Cependant, au-delà de ce portrait optimiste de l'agriculture québécoise, des problèmes sont apparus dans différents secteurs. Signalons en passant que, pendant la collecte des données de ce recensement, les fermiers venaient de subir une succession de désastres comme la maladie de la vache folle (ou l'encéphalopathie spongiforme bovine), qui a entraîné l'embargo sur le bœuf canadien, la grippe aviaire, le

⁶ Le mandat de la CAAAQ est d'établir un état de situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner des interventions publiques actuellement en œuvre, de faire un diagnostic et de faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes de la société et de la mise en œuvre des potentiels régionaux. La commission tirera les conclusions de ses travaux au plus tard le 31 janvier 2008.

⁷ Il s'agissait de remettre en question l'emprise de la minorité britannique et de promouvoir l'accès de la majorité française aux postes de commande de l'économie et de la société.

⁸ C'est environ 112, 90 hectares (ha).

circovirus, la chute des prix des produits de base et le coût croissant des engrais, des carburants et d'autres intrants. Il y a eu crise du revenu dans les filières comme le bœuf, le porc, les céréales et l'oléagineux. Alors que les producteurs de volailles et d'œufs ont connu la prospérité. Cette crise avait des causes beaucoup plus profondes, liées aux pressions du libre-échange : « Le solde monétaire des entreprises céréalières québécoises est passé d'un excédent de 20 100 \$ par ferme en 1996 à un déficit de 6200 \$ en 2005 » (UPA, 2005). Actuellement, on peut dire que les prix de certains produits (comme le bœuf) s'améliorent. Les signes de relance après la maladie de la vache folle sont visibles. Selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'agriculture est le premier employeur du secteur primaire au Québec. Le secteur bio alimentaire fournit environ 12% des emplois au Québec (MAPAQ, 2005 : 12). Les filières de cette industrie sont la pêche, l'agriculture, la transformation alimentaire, l'hôtellerie, la restauration, le commerce de gros et de détail.

Mais, les fermiers ou producteurs ne constituent pas un groupe homogène. Un premier groupe que nous appelons « le fer de lance » de l'agriculture québécoise est prospère. Il comprend les fermes qui ont réalisé des revenus bruts se situant entre 250 000 \$ et 1.000.000 de dollars. Un deuxième groupe est assez aisé et comprend des exploitations qui ont réalisé des revenus bruts de moins de 100.000\$. Un troisième groupe, sans revenu suffisant, composé des exploitations dont les revenus bruts sont faibles. Ce groupe fait face à des difficultés croissantes.

Les traits caractéristiques de cette agriculture, sous forme condensée sont : la baisse de l'importance de l'agriculture dans l'économie, l'exode rural, l'augmentation de la taille de l'exploitation, la hausse de la production totale, la spécialisation des producteurs, enfin la persistance des problèmes de stabilité et de répartition du revenu. Alors, Quelles ont été les conditions d'émergence de la gestion de l'offre au Québec ?

3. CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE LA GESTION COLLECTIVE DE L'OFFRE AGRICOLE AU QUÉBEC

Au Québec, des collectifs de mise en marché créés et gérés par les fermiers permettent à ceux-ci de rétablir un équilibre par le mécanisme de la gestion collective de l'offre institué par la loi québécoise sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Selon l'UPA, la G.O « consiste à ajuster l'offre à la demande nationale, évitant aussi bien les surplus que les pénuries et stabilisant les prix à un niveau équitable pour tous, du producteur au consommateur » (UPA, 2005). C'est un outil de régulation qui sert à définir de quelle façon circule un produit agricole à l'intérieur d'un secteur. Le modèle de « gestion collective de l'offre » a été adopté et mis en œuvre au Québec et ailleurs au Canada depuis plus de trente ans en vue de protéger les revenus des agriculteurs face aux fluctuations économiques et à la baisse de prix de leurs produits, et d'accroître leur pouvoir d'achat vis-à-vis des acheteurs (consommateurs et industries utilisatrices). Chaque fermier, par son quota, s'engage à approvisionner une petite part du marché. La gestion collective de l'offre est une stratégie de coordination verticale de la production à la consommation. Le producteur s'engage à fournir un marché potentiellement plus lucratif, mais, en contrepartie, il perd une partie de sa liberté d'entrepreneur. Il n'est tenu à acheter ses intrants agricoles qu'auprès de certains producteurs (Gouin et alii, 2005).

L'intégration des fermes agricoles à l'économie de marché a eu des répercussions importantes et durables. Autrefois, il existait un grand nombre des rapports sociaux en agriculture allant de l'autonomie relative des fermiers à une dépendance totale. En effet, d'un côté, les fermiers dépendaient des producteurs d'intrants, de ceux qui produisaient les produits concentrés (granulés ou moulés) et de l'autre côté, ils dépendaient de grandes entreprises qui achetaient leur production. Les fermiers (surtout les éleveurs) étaient tiraillés entre les prix des intrants agricoles et ceux auxquels ils vendaient leurs produits. Depuis la création de l'UPA,

nombre de ces producteurs ont une certaine flexibilité à l'égard des entreprises d'aval et de l'intégration verticale⁹ (Linteau et alii, 1989). Ce qui leur a permis d'augmenter leur revenu et de vivre décemment. Aujourd'hui, grâce à l'action syndicale, les producteurs agricoles affrontent l'initiative de l'OMC sur l'ouverture des frontières.

4. NOUVEAU CONTEXTE DE MONDIALISATION ET OMC

De 2001 à 2006, les interventions des gouvernements fédéral et provincial ; et de la Commission canadienne du blé (CCB) dans les productions sous quota étaient perçues par une grande majorité de pays membres de l'OMC, comme des obstacles au commerce. En 2005, dans le cadre de la poursuite de nouvelles négociations du programme de Doha pour le développement lancé en 2001, les 149 pays membres¹⁰ de l'OMC voulaient que les frontières soient ouvertes et que l'échange des produits agricoles soit fluide. A l'origine de cette « pensée unique néolibérale », il existait la croyance selon laquelle le commerce pouvait stimuler la croissance économique des nations pauvres et sortir des millions de gens de la pauvreté, dont les 49 pays les moins avancés (PMA) dépendant des importations nettes de produits agricoles et qui connaissaient l'augmentation de l'offre et la baisse des prix des produits agricoles de base (blé, mil, riz, maïs). Aujourd'hui, la part commerciale de ces PMA sur le marché mondial ne cesse de diminuer et leur position se marginalise de plus en plus dans des échanges mondiaux. De plus, les pays riches (l'Europe, les États-unis) ne stoppent pas le *dumping* vers les pays en développement. L'objectif des politiques agricoles de ces pays riches est de protéger leurs productions nationales contre la concurrence étrangère et de favoriser le commerce extérieur, surtout l'essor des exportations. Pour ce faire, d'énormes subventions sont versées aux fermiers du Nord pendant que ceux du Sud voient les prix des produits agricoles baisser. Vu les obstacles auxquels se sont heurtés les PMA, on peut dire

que le protectionnisme en agriculture crée des distorsions sur le marché. Le développement économique et social de ces pays est bloqué. Si les négociations de Doha aboutissent à la libéralisation du commerce mondial, les pays développés devront s'engager à importer 97% des produits des PMA sans droit de douane ni contingent.

Dans ce contexte, l'agriculture est au cœur d'intenses négociations entre les États membres de l'OMC (dont les États-Unis et l'Union européenne en tête). Selon l'OMC, la fin du protectionnisme permettrait de minimiser des déséquilibres. L'ère de la mondialisation appliquée à l'agriculture a sonné. A la conférence de Hong Kong en décembre 2005, les participants ont convenu de fixer à la fin 2013 la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles. Les pays en développement ont demandé la date de 2010 à l'instigation du Brésil et de l'Inde.

Au Québec, l'UPA n'est pas d'accord avec l'application des règles du commerce pur en agriculture et voudrait que le consommateur choisisse ses produits agricoles pas seulement en fonction du prix, mais surtout en fonction de la qualité. L'objectif avoué des négociations de Doha est d'éliminer tous les obstacles au commerce, ce qui soumettra l'agriculture aux conséquences sévères d'une libéralisation.

Présenté aujourd'hui encore au Québec comme un modèle incontournable de la politique agricole du pays et de sa souveraineté

⁹ C'est un ensemble des façons qui s'offrent à deux agents économiques pour s'échanger un bien. Il y a une hiérarchie dans une intégration verticale complète, parce que le transformateur est propriétaire des actifs de production et le producteur est un salarié. D'autres alternatives d'échanges d'un bien sont le recours à des contrats, la coopération (coopératives) et les organisations centralisées de mise en marché. Dans tous ces cas, la destination finale du produit agricole est déterminée avant même que ne soit initié le processus de production.

¹⁰ 150 membres à ce jour après l'adhésion du Vietnam le 07 novembre 2006.

alimentaire, le maintien de la « gestion de l'offre » est un enjeu déterminant pour l'agriculture québécoise. Car, les produits agricoles constituent le moteur économique dans plusieurs régions du Québec. Pour certains fermiers québécois, le maintien de la gestion collective de l'offre dans les productions à risque a été mis en cause aux négociations de l'OMC. Mais, l'Accord conclu en décembre 2005, tel qu'il est rédigé, ne constitue pas encore une menace contre la « gestion de l'offre ». Cette dernière pourra être remise en question à l'issue du cycle de négociations de Doha (Turcotte, 2006 : b4.) Il faut attendre pour voir la suite des événements, parce que, depuis plus de six ans, les discussions butent principalement sur le dossier agricole qui oppose pays riches et pauvres. En l'absence d'un accord, les négociateurs canadiens devaient rejeter toute entente qui aurait sacrifié la gestion de l'offre. D'après l'UPA, toute concession lors des négociations de l'OMC aurait pu affecter l'avenir des filières sous quota. Comment le syndicalisme agricole s'est-il institutionnalisé ?

5. INSTITUTIONNALISATION, ÉVOLUTION HISTORIQUE ET PARTENARIATS DU SYNDICALISME AGRICOLE

Au début du XX^e siècle, l'Union Catholique des cultivateurs (UCC) et les coopératives aidaient les fermiers québécois à défendre et à promouvoir leurs intérêts. Durant les années 50, comme les coopératives ressemblaient de plus en plus aux entreprises capitalistes et qu'elles limitaient leur action aux interventions sur le marché, l'UCC s'est orientée de plus en plus vers l'action syndicale. Elle s'est inspirée « de la doctrine sociale de l'Église pour proposer l'application du corporatisme à l'agriculture et pour affirmer que la coopération agricole devait être placée sous l'autorité du syndicalisme agricole » (Beauchamp, 1990-1991 : 50). Le projet coopératif de l'UCC avait un caractère ambigu parce qu'il avait à la fois des dimensions religieuse, nationaliste et syndicale.

Pendant les années 1960, le syndicalisme

agricole a pris de l'ampleur et le nombre des membres de cette Union a doublé. En 1963, elle a obtenu une modification de la loi sur les marchés agricoles, qui a permis aux syndicats de gérer des plans conjoints de mise en marché et de concurrencer ainsi les coopératives. En 1972, l'UCC a réussi à faire adopter la loi sur le syndicalisme agricole. Au cours de la même année, ses membres ont adopté à 70% le principe de la cotisation obligatoire. Cette dernière a fait de chaque membre un partenaire et sa participation financière a contribué aux performances de l'Union. L'UCC s'est dotée ainsi des structures stables et les fermiers entendaient être associés étroitement à l'élaboration des politiques. Au cours de la même année (1972), l'UCC est devenue l'Union des producteurs agricoles. En 1974, en signe de protestation, elle a abattu publiquement des animaux. Après ces démonstrations de force, elle est devenue ainsi l'un des plus forts syndicats agricoles en Amérique du Nord (Linteau et alii, 1989 : 494). En 1978, la loi sur la protection du territoire agricole a été adoptée grâce au *lobbying* de l'UPA. Cet acquis a permis de sauvegarder les terres agricoles contre les constructions et l'extension des villes. Pendant les années 60 et 70, elle organisait des défilés et les mobilisations étaient réussies.

Grâce à l'initiative de l'UPA, un réseau de partenariat a été créé au début des années 90 par les acteurs du secteur agricole pour stimuler la filière agroalimentaire. Elle est composée de l'UPA elle-même, de la Coop fédérée, du conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), du Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA), de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), des Tables de concertation agroalimentaire régionales et du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (UPA, 2007). Ce type de regroupement en réseau contribue aujourd'hui à améliorer la performance de l'ensemble du secteur.

Le 8 janvier 1993, l'UPA a créé la branche dénommée UPA Développement international¹¹ (UPA DI) afin de travailler avec les fermiers

d'autres pays du monde¹². Ceux qui veulent faire connaître les valeurs, les principes et qui sont à la base du modèle de gestion collective de l'offre. Toutes les parties prenantes à cette union syndicale (au niveau local et international) sont conviées à en devenir partenaires dans une participation à sa conception et à sa gestion. Ce partenariat mobilise des intelligences et des imaginations dans chaque entreprise collective aux niveaux provincial et international. Les fermiers québécois membres de l'UPA pensent que plus le mouvement sera étendu et diversifié dans le monde, plus les fermiers seront en mesure de faire valoir leur point de vue. Jusqu'à ce jour, les fermiers du Québec recourent encore aux coopératives et à l'UPA. Cette dernière représente l'ensemble des fermiers québécois. Elle privilégie une approche collective de mise en marché des produits agricoles pour redonner aux producteurs ce nécessaire rapport de forces dans la vente de leurs produits. Chaque production sous quota est régie par un plan conjoint des producteurs mis en place conformément à la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35, r.124.1, 2005). Ce plan définit les devoirs et les obligations des acteurs. Il est administré par la fédération des producteurs. Les administrateurs sont élus par les producteurs. Les parties prenantes dans les sociétés coopératives sont des sociétaires administrés, d'administrateurs élus, d'administratifs nommés et d'administrants employés (salariés). Ils régissent la société coopérative. Les parties prenantes sont des partenaires dans une participation à la conception de la société coopérative, à sa gestion, à son intégration, à ses performances, à ses profits et bénéfices. De ce fait, le contrat social, qui lie l'agriculture à la société et la politique agricole qui en découle, sont l'affaire de la coopération des producteurs agricoles, de leurs regroupements et des gouvernants. Les consommateurs sont cependant restés en marge des tractations sur l'agriculture, un enjeu de leur société.

La loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pose

problème aujourd'hui d'après le mouvement coopératif et mutualiste québécois parce qu'elle oblige les producteurs à vendre leurs produits à un organisme déterminé. Cette législation crée une fissure entre les membres et leur coopérative. Les producteurs ne sont plus propriétaires de leur entreprise¹³. Le lien d'usage des producteurs agricoles à leur coopérative, qui est à la fois un lien de propriété et un lien de solidarité, doit être réhabilité. Quels fruits les producteurs québécois ont-ils récolté jusqu'ici de la gestion de l'offre et du syndicalisme agricole de l'UPA?

6. RETOMBÉES

En 2003, la gestion de l'offre au Québec en faveur des producteurs de lait, de volailles et d'œufs a profité à 8944 fermes, 14 617 exploitants, 62 483 emplois directs et indirects et a généré 2,2 milliards de dollars de recettes, soit 37% des recettes agricoles de la province (GO5 Québec, 2007). D'après l'UPA, l'ouverture des marchés aux produits étrangers bénéficiant des subventions importantes à l'exportation, telle que préconisée par l'OMC, aurait des effets néfastes sur des produits contingentés non subventionnés du Québec. D'autres productions seraient également en péril à la suite de la libéralisation du secteur agricole. Fermiers et consommateurs en souffriraient. Des milliers d'emplois disparaîtraient et l'exode rural s'accélérait. Le taux de chômage augmenterait dans les grandes agglomérations urbaines et les dépenses de l'Etat augmenteraient pour soutenir les fermiers en difficultés. Entreraient en scène des

¹¹ L'UPA DI est une corporation à but non lucratif qui a pour membres la confédération de l'UPA, les 16 fédérations régionales et les groupes provinciaux affiliés à l'UPA.

¹² Ceux qui militent pour la protection de l'agriculture familiale en Afrique tropicale et en Amérique latine.

¹³ Ceux qui militent pour la protection de l'agriculture familiale en Afrique tropicale et en Amérique latine.

multinationales comme Wal-Mart (champion des bas prix) dans le réseau de distribution et de commercialisation des produits agricoles. Selon la coalition GO5, la libéralisation du secteur agricole et la suppression de la gestion de l'offre entraîneraient le :

remplacement graduel de notre production agricole par des produits importés, mettant ainsi en péril l'autosuffisance alimentaire du Québec et du Canada ; dépendance accrue des consommateurs d'ici envers les produits importés et problèmes d'approvisionnement qui pourraient en découler ; diminution de notre capacité à contrôler la qualité et la quantité des produits importés ; transport des aliments sur de plus longues distances amenant des impacts négatifs pour l'environnement et la qualité des produits ; faillite de fermes et pertes d'emplois directs et indirects dans les différentes régions ; concentration et industrialisation de l'agriculture et disparition des petites fermes ; impacts économiques sur les autres maillons de la chaîne agroalimentaire (transformateurs, distributeurs, fournisseurs d'intrants et de services) ; apport massif de fonds publics nécessaires pour maintenir et compenser les secteurs touchés (GO5 Québec, 2007).

Ces conclusions tirées par la coalition GO5 attestent que la souveraineté alimentaire que défend l'UPA est une bonne cause pour le bien du plus grand nombre de la population. La libéralisation de l'agriculture selon la pure loi de marché serait un désastre économique et social. Quels sont les défis auxquels les acteurs seront confrontés en agriculture ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour survivre ?

7. DÉFIS ACTUELS ET STRATÉGIES DES ACTEURS

Si la libéralisation de l'agriculture a lieu un jour, les défis seront de maintenir toutes les fermes familiales viables et de les rendre compétitives sur les marchés local et international. En ce moment, les fermiers sont entraînés de revoir leurs pratiques et d'adopter des stratégies multiples. Certains se tournent de plus

en plus vers les technologies coûteuses et l'accroissement des superficies de terres cultivées afin d'augmenter la productivité. Ils investissent dans les productions à grande échelle comme les productions porcines, laitières ou la volaille (MAPAQ, 2005 : 31) pour s'ajuster au marché et aux prix bas dans les grandes surfaces. Ils doivent impérativement réduire les coûts de production pour gagner ce pari.

D'autres fermiers apprennent des nouvelles méthodes de production, les normes et les règlements à respecter, et investissent de l'argent dans les cultures écologiques (l'agriculture biologique.) Ils recherchent la qualité et, par conséquent, ils diminuent considérablement l'utilisation des produits chimiques dans l'alimentation du bétail et dans les cultures biologiques.

Comme la demande des produits biologiques est forte et que le Québec ne peut répondre seul à la demande, les produits biologiques étrangers se retrouvent sur le marché local en grande quantité.

Une autre catégorie de fermiers valorise les produits de niche et de terroir¹⁴. Ce marché est en croissance, et il est possible que le développement de ce créneau corresponde au modèle de la ferme familiale. Il permettrait à certains fermiers en difficulté financière de repartir ou de rebondir à l'avenir.

8. PERSPECTIVES D'AVENIR : LES RÉPONSES DES PRODUCTEURS ET DES DIRIGEANTS DES ORGANISATIONS QUÉBÉCOISES À LA CRISE AGRICOLE.

Pour ceux qui soutiennent la gestion collective de l'offre, celle-ci est un modèle agricole équitable qui respecte les principes de la souveraineté alimentaire dans les productions sous quota. Elle donne accès à des aliments locaux de qualité et assure un revenu stable,

¹⁴ Le fromage dit de spécialité comme le Migneron ou le Tomme du Maréchal ; le caviar de l'Abitibi, l'agneau pré-salé de l'Île Verte, etc.

décent, équitable qui provient entièrement du marché et non de subventions gouvernementales.¹⁵ Selon la coalition GO5,

Environ 10% de la production agricole mondiale est commercialisée à l'échelle internationale alors que les autres 90% sont destinés au marché domestique. Il est légitime que l'OMC travaille à régir le commerce mondial mais il n'est pas nécessaire de bouleverser les politiques agricoles des pays membres au profit de ces maigres 10% (GO5 Québec, 2007).

Gouin (2004), abondant dans le même sens, affirme que la gestion de l'offre avantage les consommateurs et que sa disparition coûterait cher au Canada. Pour l'UPA, il n'est pas question de libéraliser le secteur sous quota, parce que mettre fin à la gestion provoquerait la faillite de milliers des fermiers québécois. Comme pour l'UNESCO où siège désormais le Québec pour défendre sa culture (la langue française), les défenseurs de cette position aimeraient faire valoir la spécificité de ce secteur pour retirer l'agriculture des négociations de l'OMC, afin de préserver les goûts particuliers des terroirs (GO5 Lanaudière, 2007 : 4). Que disent les opposants à propos de la gestion de l'offre ?

Les opposants à la gestion collective de l'offre agricole soutiennent, par contre, que ce système de gestion constitue un marché exclusif pour les détenteurs de quota, et non des milliers d'exploitants de ferme laitière qui ne font pas partie de ce club sélectif des producteurs privilégiés (Planète lactée, 2007). L'Institut économique de Montréal partage cet avis des opposants. Pour cet Institut, ce modèle garde artificiellement les prix domestiques élevés et représente dans certaines filières une charge financière énorme pour l'achat d'un quota à l'entrée dans le métier. Il croit que la main invisible du libre marché convient au secteur agricole (IEDM, 2007).

Pour notre part, la gestion de l'offre est une réussite au Québec parce que cette action collective instituée par la législation québécoise concerne les producteurs, les transformateurs et

les gouvernants. Cette action collective est renforcée par la loi de mise en marché dont l'outil est le plan conjoint géré par les syndicats agricoles eux-mêmes. Celui-ci détermine les pouvoirs, devoirs, droits et responsabilités des producteurs agricoles. Ce dispositif permet aux parties prenantes dans cette action collective, de travailler continuellement ensemble pour l'améliorer, maximiser ses chances de réussite et mobiliser des ressources financières. Grâce au modèle québécois de gestion de l'offre et de mise en marché, « le revenu net, incluant les paiements provenant des programmes gouvernementaux, est plus stable et un peu plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada » (GO5 Lanaudière, 2007: 3).

C'est ainsi que l'UPA demande « le renforcement de la loi sur la mise en marché, pour aider les producteurs à atteindre un niveau de revenus comparable à celui de l'ensemble de la société non agricole » (Turcotte, 2007 : C1). Les éléments essentiels du discours coopératif des partenaires impliqués dans la défense de la gestion de l'offre sont la justice sociale, l'initiative ou l'entrepreneuriat collectif, et surtout le nationalisme québécois. L'atout le plus important du Québec agricole est sa différence, celle de l'approche collective, de la taille et de la propriété familiale de la plupart d'exploitations agricoles. La gouvernance dans le système agricole du Québec est une affaire commune dont les acteurs clés sont les gouvernements fédéral et provincial, les administrations locales et régionales, la financière agricole du Québec¹⁶ (FADQ), l'UPA et les coopératives de producteurs.

L'instauration d'une politique de souveraineté alimentaire tiendrait compte des aspects sociaux

¹⁵ Nous nous sommes inspiré d'un texte inédit diffusé et signé par 18 personnalités québécoises issues de tous les milieux professionnels. Il portait le titre de : « Préserver le droit à la souveraineté alimentaire. »

¹⁶ La Financière agricole gère des fonds fiduciaires, dont l'Assurance-récolte (ASREC.) C'est la banque des producteurs agricoles. Le président de la FADQ est en même temps le président de l'UPA.

et environnementaux de la production agricole et favoriserait la production locale par des exploitations agricoles aux dimensions humaines. La souveraineté alimentaire ferait la promotion le droit de chaque pays de développer et de maintenir une agriculture locale afin d'approvisionner les marchés locaux et nationaux et de satisfaire, d'abord, les besoins de ses habitants (GO5 Lanaudière, 2007 : 4-6). La souveraineté alimentaire interpelle tous les intervenants dans le secteur agricole et demande de conclure un contrat social où les droits et les responsabilités de tous seront respectés. Elle nécessite la mise en place des nouveaux outils de mise en marché collectifs.

L'argumentation des partisans de la gestion de l'offre paraît réaliste, mais assez conservatrice, craintive des changements à venir, et elle idéalise la ferme familiale en voie de disparition au Québec. Réaliste, parce qu'il est hasardeux de détruire sans transition un système qui a fait ses preuves au risque d'envoyer au chômage des milliers de fermiers et de les exposer à la précarité en ville où ils iraient tenter la chance de trouver des emplois salariés. Ensuite, les concepts de compétitivité et d'avantages comparatifs qui représentent les fondements théoriques du libre-échange ne sont pas adaptés au secteur agricole. L'agriculture remplit également des fonctions sociales, culturelles et environnementales. Elle est essentielle à la vie (MAÉ-MAÉ, 2006.) Cette argumentation est conservatrice, parce que le système « collectiviste » en œuvre est ancien et les acteurs résistent à opérer un changement des mentalités. Pourtant, le monde a changé.

Pour le GO5, « l'ouverture complète des marchés agricoles va accélérer l'industrialisation de l'agriculture au détriment de l'agriculture familiale à dimension humaine » (GO5 Lanaudière, 2007 : 3). Cette argumentation est aussi un rêve et un idéal qui consiste à protéger la petite ferme familiale, alors que le nombre des fermes qui génèrent des recettes agricoles annuelles de plus de 100.000 de dollars, bien qu'elles soient minoritaires, augmente de plus en plus. Le nombre de

fermes familiales dont les revenus bruts étaient de moins de 25.000 dollars lors du dernier recensement diminue progressivement, et ces fermes sont de plus en plus moins rentables. La réalité sur le marché intérieur montre également que les quotas accordés par l'UPA ne sont plus protégés contre des produits importés qui arrivent au pays, « même avec un tarif de 160% imposé aux œufs d'importation, les œufs d'ailleurs entrent quand même au Québec » (Turcotte, 2006 : B1). De plus, les consommateurs ne se contentent plus d'un petit choix d'aliments. La demande se diversifie. Les partisans de la gestion de l'offre parviendront-ils à mettre en place une association équivalente à l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui établit un prix raisonnable et un bénéfice satisfaisant pour les investisseurs et producteurs du pétrole (Turcotte, 2006)? Nous pensons que cette idée est séduisante mais difficile à mettre en pratique à cause du nombre important des produits agricoles. Mais, avec la suspension en juillet 2006 des négociations du cycle de Doha, l'UPA est actuellement confortée dans ses prises de position.

Quant à la gouvernance dans le système agricole québécois, d'une part certaines personnes disent que l'UPA a servi les producteurs et l'économie du Québec mais le temps de « la pensée unique est révolu ». D'autre part, certaines personnes pensent que cette union occupe trop de place dans le système (Turcotte, 2007 : c1) et que « la pensée unique est impensable. L'UPA est peut-être incontournable mais plus jamais de l'UPA actuelle. À tous ceux qui ont la vision, la clairvoyance et le cœur, tous ensemble tournons la page » (Collectif de Sauvegarde des Fermes Familiales à dimension humaine, 2007 : 7).

Il n'y a pas que l'UPA qui est critiquée. La méthode de travail des coopératives ne fait pas d'unanimité. La centrale des syndicats démocratiques (CSD) trouve que « la présence de coopératives dans le secteur n'est plus comme faisant une différence dans le secteur parce qu'elles agissent exactement comme les multinationales le font » (CSD, 2007 : 36). Est-il juste qu'une seule organisation quelconque

(UPA ou autre) garde le monopole dans ce secteur?

En effet, les gens qui soutiennent la libéralisation de l'agriculture n'opposent aucun argument contradictoire ou critique face aux pays comme les États-unis et ceux de l'Union européenne qui se veulent à l'avant-garde du néolibéralisme et qui recourent au protectionnisme et à l'élimination de compétiteurs. Ils devraient soutenir le néolibéralisme, vanter ses mérites tout en reconnaissant et en dénonçant ses excès. Pauvres et riches ont le droit à l'égalité de chances qui doit permettre aux premiers d'améliorer leur sort. C'est à cela que l'on jugera l'efficacité de l'idéologie néolibérale.

Au demeurant, la gestion de l'offre et le système collectif de mise en marché sont encore utiles à tous les acteurs du secteur agricole du Québec. En procurant des revenus décents, ils font vivre les producteurs agricoles dignement et contribuent à l'entretien du paysage environnemental de la province. La majorité de la population agricole jouit des avantages de ce secteur. L'intérêt général est la raison majeure pour laquelle la gestion de l'offre doit être maintenue. Une bonne politique de souveraineté alimentaire permettra à la province d'établir des prix agricoles proportionnels aux coûts de production en attendant la suite des négociations du cycle de Doha. Le projet de l'OMC de libéraliser l'agriculture survivra-t-il? La suspension des négociations du cycle de Doha laisse-t-elle la gestion de l'offre intacte? L'avenir dira...

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchamp C., 1990-1991, « La coopération ambiguë », *Coopératives et Développement*, vol.22, *Revue du CIRIEC*, n°2, p.45-54.
- Centrale des Syndicats Démocratiques, 2007, « Choisir l'avenir ? », Mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentaire québécois (CAAAQ)
<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/consultations/memoires.fr.html>
- Collectif de Sauvegarde des Fermes Familiales à dimension humaine, 2007, Mémoire présenté à la CAAAQ, mai.
<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/consultations/memoires.fr.html>
- Desroche H., 1990-1991, « Le projet coopératif à l'Ouest, à l'Est et au Sud », *Coopératives et Développement*, vol.22, *Revue du CIRIEC*, n° 2, p.13-32.
- Fortin P., 2007, « Libérez l'agriculture ! », *L'Actualité* du 15 juin.
- Gouin D-M, 2004, « La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent »
<http://www.go5quebec.ca/fr/documents.php>
- Gouin D-M, 2005, « Analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole, Canada, États-unis, France et Australie », Groupe AGECO, novembre.
http://www.go5quebec.ca/fr/pdf/etudeDMGsecteuravicole_resume.pdf
- GO5 Lanaudière, 2007, Mémoire de la coalition GO5 Lanaudière pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre, CAAAQ.
<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/consultations/memoires.fr.html>
- GO5 Québec, 2007, Coalition pour un modèle agricole équitable : la gestion de l'offre, (Consulté le 22/01/2007)
<http://www.go5quebec.ca/fr/>
- Gouvernement du Québec, 2005, La mise ne marché du poulet, Règlement sur la , R.Q.C. M-35, r.124.1.
(Consulté le 22/11/2007.)
<http://www.canlii.org/qc/legis/regl/m-35r.124.1/20050419/tout.html>
- Gouvernement du Québec, 2006, Décret du gouvernement du Québec concernant l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et la nomination de ses membres, (Consulté le 01/09/2007),
<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Decret.PDF>
- IEDEM, 2007, Communiqué de presse du 26 janvier.
(Consulté le 06/06/2007),
<http://www.iedm.org>
- Lévesque B., 1990-1991, « La coopération, une formule en mutation », *Coopératives et Développement*, vol.22, *Revue du CIRIEC*, n° 2, p.1-11.
- Linteau P-A et alii, 1989, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Louiseville, Boréal, tome II.
- MAÉ-MAÉ, 2006, « D'abord nourrir notre monde. La gestion de l'offre, clé de voûte de la souveraineté alimentaire », *Rapport et synthèse*, décembre.
- Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2005, *L'industrie bio alimentaire au Québec : Richesse, Savoir-faire et Innovation*.
- Muller P.D., 2007, « L'aide à l'agriculture, une vache sacrée », *Les affaires*, Point de vue stratégies, du 1er au 7 septembre.
- Planète lactée, 2007, « Lait, fromage et la manière canadienne »,
(Consulté le 22/01/2007),
<http://www.planetelactee.ca/quotes.html>

Statistique Canada, 2006, « Recensement de l'agriculture. »

(Consulté le 07/08/2007),

<http://www.statcan.ca/français/agcensus2006/>

Turcotte C., 2006, « Le Canada déçu mais peu affecté », *Le Devoir*, Economie, mardi, 15 juillet.

Turcotte C., 2006, « L'OMC dans l'impasse », *Le Devoir*, Economie, mardi, 25 mai.

Turcotte C., 2006, « Négociations du cycle de Doha à l'OMC. Paris préfère un échec à une remise en cause de la politique agricole commune », *Le Devoir*, Economie, mardi, 30 mai.

Turcotte C., 2006, « Survivre par la gestion de l'offre », *Le Devoir*, Economie, samedi, 16 septembre.

Turcotte C., 2006, « Quel rôle pour l'OMC », *Le Devoir*, Economie, samedi, 16 septembre.

Turcotte C., 2007, « Vers un nouveau contrat social », *Le Devoir*, Economie, samedi, 1 septembre.

UPA, Communiqué de presse du 25/10/2005

(Consulté le 22/01/2007),

<http://www.upa.qc.ca/fra/>

UPA, 2007, L'agriculture au Québec. Un réseau de partenariat

(Consulté le 22/01/2007)

http://www.upa.qc.ca/fra/agriculture/reseau_partenariat.asp

Via Campesina, 2003, la souveraineté alimentaire, janvier.

(Consulté le 22/01/2007),

<http://www.viacampesina.org/>